

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
 - Vu le Code de la Route,
 - Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Madame LEVASSEUR Sonia, Ent. LEFRANCOIS Garden's – Les 3 Cornets - 76780 ARGUEIL.
- Considérant l'abattage d'un arbre avec l'utilisation d'une nacelle au niveau de l'habitation du n° 8 rue du Bois Roux Hameau Le Forêt à Ferrières-en-Bray.

A R R E T E

Article 1^{er} : Pendant la durée du chantier qui se déroulera le 13 avril 2024 entre 08h30 et 18h00, la circulation des véhicules sera réglementée suivant les dispositions ci-dessous.

Article 2 : Les prescriptions des articles ci-dessous seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

Article 3 : La circulation sera réduite rue du bois roux, Hameau Le Forêt.

Article 4 : L'entreprise Lefrançois Garden's devra mettre en place une signalisation pour sécuriser son véhicule et réduire la circulation.

Article 5 : L'entreprise Lefrançois Garden's veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux dès la fin des travaux.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame LEVASSEUR Sonia de l'entreprise Lefrançois Garden's d'Argueil,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen,
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 11 avril 2024

Le Maire,

Marie-France DEVILLERVAL